

Lettre aux parents

Votre enfant est en 3ème, cette année est celle des premiers choix d'orientation. L'orientation comporte deux aspects différents :

- **L'un relève d'une démarche personnelle de votre enfant : c'est l'élaboration d'un projet (on parle d'orientation tout au long de la vie),**
- **L'autre aspect est institutionnel : ce sont les procédures d'orientation et d'affectation qui suivent un calendrier précis.**

Ce document vous permettra d'accompagner votre enfant dans ses choix d'orientation

L'ÉLABORATION D'UN PROJET

Un choix d'orientation réfléchi nécessite :

De connaître

- Les différentes filières et lieux de formation
- Les métiers et secteurs professionnels
- Les procédures d'orientation et d'affectation en lycée

De repérer

- Ses intérêts, ses valeurs, ses ambitions
- Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles, sa capacité de travail...
- Le type d'études qui lui conviendrait (par voie scolaire ou en apprentissage, générale et technologique ou professionnelle...)
- Les disciplines qui l'attirent et/ou dans lesquelles il réussit

Quelles ressources pour l'accompagner :

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, une réflexion sur ces thèmes est indispensable et **des démarches individuelles sont nécessaires :**

- Participation à des journées portes ouvertes et/ou mini stages en lycée, des forums
- Consultation des **guides ONISEP** : brochures d'informations sur les études et les métiers (au CDI au CIO et parfois en version numérique sur le site de l'ONISEP)

- Exploration de sites Internet :
onisep.fr
onisep.fr/l-actualite-de-l-orientation-en-region-apprentissage-auvergnerhonealpes.fr
nostalentsnosemplois.auvergnerhonealpes.fr
education.gouv.fr
auvergnerhonealpes-orientation.fr

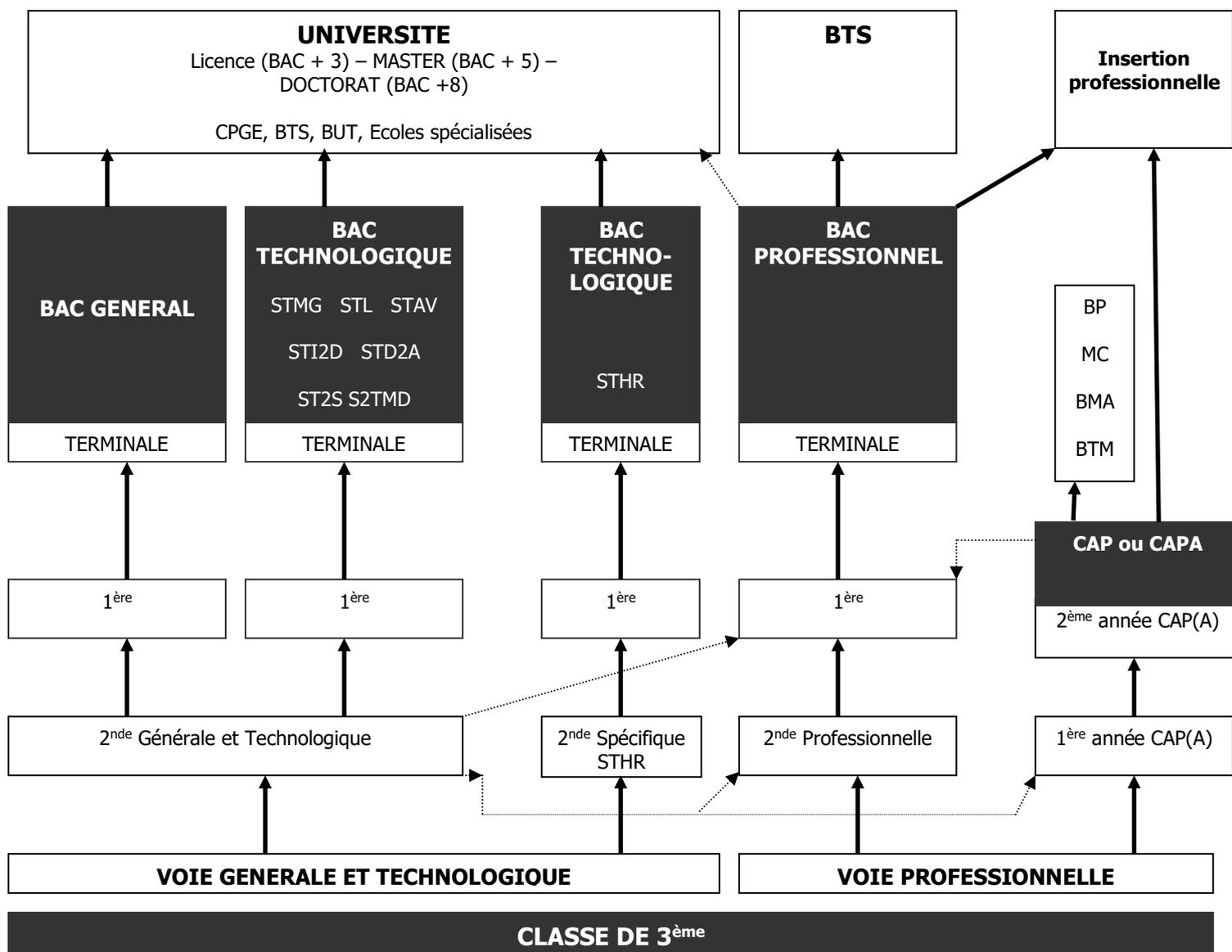
En complément, des actions peuvent être organisées par les équipes **du collège pour l'accompagner** :

- Séances en classe
- Participation à des forums, séquence d'observation en entreprise
- Distribution du *guide Après la 3^e* qui recense l'offre de formation dans l'académie de Grenoble.
- Soirée parents
- Pour certains élèves, entretien personnalisé d'orientation, réunissant les parents, le Principal du collège, le professeur principal et la Psychologue de l'Education Nationale afin de faire le point sur le projet de votre enfant
- **Entretiens individuels avec la Psychologue de l'Education Nationale**

SCHEMA DES ETUDES APRES LA 3^{EME}

Légende :

Poursuite d'études possibles.....> Poursuite logique —>



BMA	B revet des M étiers d' A rts
BP	B revet P rofessionnel
BTM	B revet T echniques des M étiers
BTS	B revet de T echnicien S upérieur
CAP	C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle
CAPA	C ertificat d' A ptitude P rofessionnelle A gricole
CPGE	C lasse P réparatoire aux G randes E coles
DUT	D iplôme U niversitaire de T echnologie
MC	M ention C omplémentaire
STMG	S ciences et T echnologies du M anagement et de la G estion
STL	S ciences et T echnologies de L aboratoire
STAV	S ciences et T echnologies de l' A gronomie et du V ivant
STI2D	S ciences et T echnologies de l' I ndustrie et du D éveloppement D urable
STD2A	S ciences et T echnologies D esign et A rts A ppiqués
ST2S	S ciences et T echnologies de la S anté et du S ocial
S2TMD	S ciences et T echniques du T héâtre, de la M usique et de la D anse
STHR	S ciences et T echnologies de l' H ôtellerie et de la R estaurat

LES PROCEDURES D'ORIENTATION

EN FEVRIER, vous devrez formuler des **vœux provisoires d'orientation pour votre enfant** sur le **Service en Ligne Orientation (SLO)** grâce à votre compte Educonnect.

Les 3 voies d'orientation sont :

- **La 2nde générale et technologique**
- **La 2nde professionnelle, c'est-à-dire la 1^{ère} année de BAC PRO**
- **La 1^{ère} année de CAP**

EN MARS, le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet un **avis provisoire d'orientation** en réponse à vos souhaits, vous devrez le consulter et en accuser réception sur le SLO.

EN MAI, vous saisissez dans le SLO les **vœux définitifs d'orientation de votre enfant**.

EN JUIN, le conseil de classe étudie vos demandes définitives et **fait une proposition d'orientation**. Connectez-vous au SLO pour consulter cette proposition et donner votre réponse :

- En cas d'accord, la proposition **devient une décision d'orientation**

-En cas de désaccord entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex. : un passage en seconde générale et technologique refusé), prenez contact avec le Chef d'Etablissement. Si le désaccord persiste, vous aurez la possibilité de saisir la commission d'appel dans un délai de 3 jours.

LES PROCEDURES D'AFFECTATION

L'affectation est la démarche de demander une place pour votre enfant dans une formation et un établissement.

Dans de nombreuses formations (notamment en voie professionnelle), les capacités d'accueil sont limitées. L'élève n'a pas la garantie d'avoir une place.

Il est **donc essentiel de formuler plusieurs vœux** et de les hiérarchiser.

(L'an passé chaque élève pouvait formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie et 5 hors académie)

EN MAI : Vous devrez saisir l'ensemble des vœux de votre enfant grâce au **Service en Ligne Affectation (SLA)** :

Pour les **Etablissements Publics** l'affectation dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET): les critères pris en compte sont les compétences du socle commun et les moyennes des différentes disciplines.

Pour les **établissements privés ou l'apprentissage**, les vœux doivent également être saisis. La famille doit en parallèle obligatoirement **prendre contact dès février** avec les établissements souhaités (qui sont libres de leurs critères de sélection) où le futur employeur pour l'apprentissage

FIN JUIN : L'inscription

Vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un établissement, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent grâce au **Service en Ligne Inscription**.

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de la place obtenue.

LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

- Favoriser la réussite et l'investissement scolaire de tous les élèves,
- Aider l'élève à définir son parcours d'orientation à partir de ses centres d'intérêts, compétences et situation personnelle (en relation avec les familles).
- Accompagner les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en risque de rupture scolaire.
- Contribuer à l'instauration d'un climat scolaire serein

Ils travaillent en étroite collaboration avec le Chef d'établissement et les équipes éducatives.

Ils interviennent dans les établissements scolaires publics et Centre d'information et d'orientation (CIO) et reçoivent sur rendez-vous en établissement ou au CIO, les jeunes et les familles qui en font la demande.

RENCONTRER UNE PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Au collège, une permanence est assurée par Mme MENONI Lucille, Psychologue de l'Education Nationale, Le lundi de 8h30 à 15h. Pour **prendre rendez-vous**, adressez-vous à Mme GOURLOI, CPE.

Au lycée professionnel du Chablais à Thonon, Chemin de Morcy, le **mercredi** en période scolaire. Les RDV sont à prendre auprès du CIO d'Annemasse

☎ **04 50 38 15 23** ou **07 77 85 35 50**

Au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) à Annemasse.

Sur RDV du lundi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h00), y compris pendant les vacances scolaires.

☎ **04 50 38 15 23** ou **07 77 85 35 50**